GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE

..... *LYON*

Folio : 84/109

Date : 22/10/2003

BORDEREAU INPI - DEPOT D'ACTES DE SOCIETES

Vos références :

Nos références : n°de dépôt : **A2003/019879**
n°de gestion : **1998B01238**
n°SIREN : **418 507 596 RCS Lyon**

Le greffier du Tribunal de Commerce de Lyon certifie avoir procédé le 21/10/2003 à un dépôt annexé au dossier du registre du commerce et des sociétés de :

PASCAL société anonyme

129 rue Servient Tour du Credit Lyonnais 69003 Lyon -FRANCE-

Ce dépôt comprend les pièces suivantes :

procès-verbal d'assemblée générale ordinaire (2 exemplaires)

Concernant les évènements RCS suivants :

modification des commissaires aux comptes

PASCAL SA
Société anonyme à Conseil d'administration
au capital de 1.067.143 euros
Siège social : Tour du Crédit Lyonnais
129 rue Servient
69003 LYON
418 507 596 RCS LYON

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 30 JUIN 2003

L'an deux mille trois, et

Le 30 juin,
A 14 heures 30,

Les actionnaires de la Société se sont réunis en assemblée générale ordinaire annuelle, au siège social, sur convocation faite par le Conseil d'administration.

Chaque actionnaire a été convoqué par lettre recommandée adressée le 13 juin 2003.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque membre de l'assemblée en entrant en séance.

Monsieur Ulf Höök préside la séance en sa qualité de Président du Conseil d'administration.

La société HERMALUX SARL, représentée par Monsieur Henry Klotz et Madame Irène Schutsander, les deux actionnaires, présents et acceptant, représentant tant par eux-mêmes que comme mandataires le plus grand nombre de voix, sont appelés comme scrutateurs.

Madame Irène Schutsander assure également le secrétariat de la séance.

Le Cabinet COOPERS & LYBRAND AUDIT, représenté par Monsieur Hubert Chanoine, Commissaire aux comptes régulièrement convoqué, est absent et excusé.

La feuille de présence, certifiée sincère et véritable par les membres du bureau, permet de constater que les actionnaires présents, représentés ou ayant voté par correspondance possèdent plus du quart des actions ayant droit de vote.

En conséquence, l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- la feuille de présence à l'assemblée ;

- les pouvoirs des actionnaires représentés par des mandataires ainsi que les formulaires de vote par correspondance ;

- les copies des lettres de convocation adressées aux actionnaires et les récépissés postaux d'envoi recommandé ;

- la copie et le récépissé postal d'avis de réception de la lettre de convocation adressée au Commissaire aux comptes ;

- le rapport de gestion du Conseil d'administration ;

- le tableau des résultats financiers des cinq derniers exercices ;

- l'inventaire des valeurs actives et passives de la société, le bilan, le compte de résultat et l'annexe de l'exercice clos le 31 décembre 2002 ;

- les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2002 ;

- le rapport général du Commissaire aux comptes sur les comptes clos le 31 décembre 2002 ;

- le rapport du Commissaire aux comptes sur les conventions réglementées ;

- le texte des résolutions proposées à l'assemblée.

Puis le Président déclare que tous les documents et renseignements prévus par la loi et les règlements, devant être communiqués aux actionnaires, ont été tenus à leur disposition, au siège social, à compter de la convocation de l'assemblée et que la Société a fait droit, dans les conditions légales, aux demandes de communication dont elle a été saisie.

L'assemblée lui donne acte de ces déclarations.

Le Président rappelle ensuite que l'assemblée est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Remplacement du Commissaire aux comptes suppléant ;

- Questions diverses ;

- Pouvoirs en vue des formalités.

Le Président donne lecture du rapport de gestion du Conseil d'administration. Puis il fait donner lecture des rapports du Commissaire aux comptes.

Cette lecture terminée, le Président ouvre la discussion.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes inscrites à l'ordre du jour :

QUATRIÈME RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration :

- prend acte de la démission, ce jour, de Monsieur Yves Nicolas de son mandat de Commissaire aux comptes suppléant ;

- nomme en remplacement la société **PricewaterhouseCoopers Audit SA**, société anonyme au capital de 1.255.230 euros, dont le siège social est situé 32 rue Guersant - 75017 Paris, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 672 006 483, en qualité de commissaire aux comptes suppléant, et ce pour la durée du mandat de son prédécesseur restant à courir, soit jusqu'à l'assemblée générale annuelle qui sera appelée à statuer, en 2004, sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2003.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente assemblée pour accomplir toutes formalités qui seront nécessaires.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée à 15 heures.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

CERTIFIE CONFORME A L'ORIGINAL

M. Ulf Höök
Président du Conseil d'administration